Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 21.04.2023
Date de fin de visibilité prévue: 21.04.2024
Numéro de publication: UP04-0000005153

Entité de publication
Groupe Minoteries SA - Secrétariat de la Direction générale, Route des Moulins 31, 1523 Granges-Marnand

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Groupe Minoteries SA

Organisation concernée:
Groupe Minoteries SA
CHE-101.395.150
Route des Moulins 31
1523 Granges-près-Marnand

Indications concernant l'assemblée générale:
16.05.2023, 10:30 heures, Hôtel Marriott à Zürich

Texte d'invitation/ordre du jour:
Assemblée générale ordinaire de Groupe Minoteries SA le mardi 16 mai 2023 à 10h30 à l'Hôtel Marriott à Zürich.

Groupe Minoteries SA
1523 Granges-près-Marnand

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
le mardi 16 mai 2023 à 10h30
à l'Hôtel Marriott à Zürich

Ordre du jour

1) Constitution de l'Assemblée générale
2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2022
3) Rapport annuel et comptes annuels 2022
4) Rapport de l'organe de révision
5) Approbation du rapport annuel et des comptes, emploi du bénéfice et décharge
6) Révisions statutaires
7) Vote sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
8) Election des membres du Conseil d'Administration et du Président du Conseil d'Administration
9) Election des membres du Comité de rémunération
10) Election du représentant indépendant
11) Election de l'organe de révision
12) Divers et propositions individuelles

Bureau de contrôle

Le bureau de contrôle sera ouvert dès 9h15. Chaque actionnaire est prié de présenter une pièce d'identité ou un passeport. Pour les représentants des personnes morales, un extrait du Registre du commerce est requis.

Droits de vote

Seuls les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions en date du 2 mai 2023 (17h40) pourront participer à l'Assemblée générale et exercer leur droit de vote. Aucun transfert d'actions ne sera pris en considération du 3 mai au 16 mai 2023 y compris.

Procuration au représentant indépendant

Si les instructions au représentant indépendant sont transmises aussi bien par voie électronique que par correspondance, seules les dernières instructions reçues seront prises en compte.
Les actionnaires qui donnent procuration et leurs instructions par voie électronique ou par correspondance au représentant indépendant n'ont pas le droit de vote en cas de participation « en présentiel » à l'Assemblée générale.

Délai du retour des instructions de vote

Les instructions de vote sont à transmettre jusqu'au 12 mai 2023 à minuit au plus tard par voie électronique ou par correspondance.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion 2022 peut être consulté en ouvrant le lien gmsa-rg.ch ou en scannant le QR-code suivant avec un portable ou une tablette :
Il peut également être commandé par les actionnaires auprès du Secrétariat de la Direction générale de GMSA.

Cette convocation a été envoyée par courrier à chaque actionnaire.

Au nom du Conseil d'Administration de
Groupe Minoteries SA
Pierre-Marcel Revaz, Président

Granges-près-Marnand, le 20 avril 2023